

Sélection de bonnes pratiques d'animateurs multimédia pour l'inclusion sociale

REGLEMENT (V110314)

Article 0. But

Les partenaires du projet européen Leonardo da Vinci **RAISE4e-Inclusion** (*Reinforcing the Attractiveness, Impact and Skills of e-facilitators for e-Inclusion*), visant à développer et élargir le curriculum des animateurs multimédia, lancent un concours de "Bonnes pratiques". Ce concours a pour objectif **la valorisation de l'expérience professionnelle des animateurs multimédia et la promotion de leur mobilité**, par le partage de bonnes pratiques en faveur de l'inclusion sociale et numérique de personnes victimes de la fracture digitale, identifiables sur leur poste de travail et leur promotion à travers l'Europe: polyvalence du métier, pluridisciplinarité, mise en réseau du centre multimédia, etc.

Article 1. Définition et caractéristiques

- 1.1.** Par '*bonnes pratiques*' on entend des **processus** ou des **méthodes** qui représentent le moyen le plus efficace d'atteindre un objectif spécifique. Il s'agit de **pratiques de formation** qui ont fait leurs preuves et ont permis d'obtenir de bons résultats, et qui peuvent dès lors être recommandées comme un modèle.
- 1.2.** La '*bonne pratique*' peut s'inscrire dans un dispositif de **formation formelle** –qui donne accès à une certification et à des qualifications reconnues– ou de **formation non-formelle**, c'est-à-dire celle comprenant diverses activités structurées de formation –cours, séminaires, stages, formation par la pratique–, dans la mesure où elles se fondent sur une intention éducative explicite.
- 1.3.** La '*bonne pratique*' doit s'adresser à des **personnes adultes** (dès 18 ans), dont certaines compétences de base doivent être développées, notamment la compétence numérique et qui visent, par l'utilisation des outils numériques, à prévenir une situation d'exclusion socio-économique ou à remédier à une situation existante.
- 1.4.** La '*bonne pratique*' doit s'inscrire dans un projet empreint des principes de **proximité, polyvalence et participation**:
 - **Proximité** – une bonne pratique d'e-inclusion située près de l'expérience et des besoins de chacun, accessible au plus grand nombre, adaptée dans ses buts et moyens aux diversités culturelles de ses acteurs;
 - **Polyvalence** – une bonne pratique d'e-inclusion simultanément générale, culturelle et professionnelle, renforçant les compétences sociales et techniques nécessaires pour assumer les droits et devoirs du citoyen, pour assurer une bonne insertion sociale et trouver un emploi qualifié;
 - **Participation** – une bonne pratique d'e-inclusion inscrite dans une gestion impliquant les apprenants et les formateurs, privilégiant leur autoformation individuelle et collective.
- 1.5.** La **polyvalence des animateurs multimédia** est donc une condition nécessaire à la réalisation d'une telle pratique: la mise en œuvre de ces trois principes implique la mobilisation d'animateurs multimédia possédant des compétences de conception et d'animation, d'analyse du contexte et de la demande, d'ingénierie des dispositifs.

- 1.6. Une attention particulière sera portée aux **aspects technologiques** sous-jacents à cette pratique et à ses **aspects novateurs et originaux**. La formation fait intervenir l'animateur multimédia et/ou le centre multimédia (sa structure) et doit utiliser l'outil numérique comme levier de l'inclusion sociale.
- 1.7. Elle aborde des questions spécifiques vécues par un groupe cible donné dans un contexte socio-géographique.
- 1.8. Elle peut être **transférable** d'un groupe cible d'un contexte à un autre, notamment à l'échelle européenne.

Article 2. Candidatures

- 2.1. Peuvent présenter un dossier de candidature à la sélection de bonnes pratiques les animateurs multimédia exerçant dans des institutions privées ou publiques, fondations, associations, entreprises, syndicats, vivant et/ou travaillant dans l'un des pays partenaires du projet RAISE4e-I.
- 2.2. Chaque animateur multimédia peut présenter plusieurs dossiers; un seulement, cependant, pourra être choisie par le jury.
- 2.3. L'auteur du dossier s'engage à être disponible pour participer à l'atelier final (du 26 au 28 juin 2014 à Bucarest, Roumanie), ou à se faire remplacer par un collègue.

Article 3. Dossier de candidature

- 3.1. Les dossiers sont adressés au partenaire RAISE4e-I via la plate-forme LimeSurvey prévue à cet effet, **jusqu'au 30 avril 2014**. Ils sont rédigés dans la langue du partenaire concerné.
- 3.2. Ils doivent traiter les points suivants, à l'aide du cadre proposé:
 - **Contexte** de la bonne pratique d'e-inclusion (caractéristiques de l'organisme et de son environnement)
 - **Objectifs** de la bonne pratique d'e-inclusion pour l'organisation et ses bénéficiaires
 - **Public** visé (profils, compétences, prérequis...)
 - Conditions et modalités de **recrutement**
 - **Contenus et méthodes** adoptés
 - **Profil des animateurs multimédia** (qualifications, implication dans la bonne pratique d'e-inclusion, rôles)
 - Prise en compte des trois principes (**proximité, polyvalence, participation**) et argumentation
 - **Evaluation** de la bonne pratique d'e-inclusion (critères utilisés par l'organisation)
 - Des exemples de **supports didactiques** peuvent être produits à titre d'annexes.

Article 4. Modalités d'organisation et de décision

- 4.1. Les dossiers remis sont examinés par un **Comité de sélection** formé d'au moins trois personnes, dont le responsable national de RAISE4e-I (*National Referent*) ainsi qu'un expert extérieur. Ce dernier est choisi sur la base de ses compétences et de son expertise dans le domaine de l'inclusion sociale.
- 4.2. Le Comité de sélection fonctionne comme jury et sélectionne les **deux meilleures pratiques** transférables d'animateurs multimédia pour l'inclusion sociale, parmi celles qui sont proposées dans le cadre de l'appel à propositions.
- 4.3. Les décisions du Comité ne peuvent pas faire l'objet d'un recours.

Article 5. Diffusion

- 5.1.** Deux dossiers par pays (Espagne, France, Italie, Suisse, Roumanie) seront retenus. Les résultats seront communiqués le **15 mai 2014**. Leurs auteurs (dix animateurs) seront invités à participer à l'atelier final de Bucarest (Roumanie), où chaque bonne pratique sera présentée.
- 5.2.** Pour favoriser la diffusion et l'échange de bonnes pratiques, les dispositifs sélectionnés feront l'objet d'une publication en anglais et dans les différentes langues du partenariat et seront présentés sur les sites Internet de RAISE4e-I et de chaque partenaire, sous réserve d'informations confidentielles signalées par les candidats.

11 mars 2014